

FICHE PRATIQUE

CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE

Décembre 2025

Les demandes de congé de formation syndicale sont encadrées par les articles R215-1 à R215-7 du Code général de la Fonction publique. Bien que ces textes soient clairs, les abus de la hiérarchie sont fréquents concernant ces demandes et [l'intersyndicale de l'éducation a écrit au recteur](#). Si vous avez malgré tout des obstacles pour faire respecter ce droit, n'hésitez pas à vous tourner vers le syndicat !

Demander un congé de formation syndicale

 Tous les personnels (AESH, AED, CPE, enseignant·es...) ont droit à **12 jours de congés de formation syndicale par année scolaire**.

 Votre demande doit être adressée à **l'IA-DASEN pour le 1^{er} degré et au Recteur pour le 2nd degré, en passant par la voie hiérarchique**.

 Votre demande de congé de formation syndicale doit être envoyée au moins **un mois avant la date du stage**. L'absence de réponse 15 jours avant le début du stage vaut acceptation.

Modèle de demande de congé de formation syndicale

[Nom & Prénom]

À [Ville], le [date].

[Fonction]

[Établissement]

À [choix]

Monsieur l'IA-DASEN s/c du/de la pilote du PIAL [AESH]

Monsieur l'IA-DASEN s/c de l'IEN [1^{er} degré]

Monsieur le Recteur s/c Monsieur/Madame le/la chef·fe d'établissement [AED]

Monsieur le Recteur s/c du/de la chef·fe d'établissement [2nd degré]

M/Mme le/la Président·e d'université s/c du/de la Directeur·ice /du chef de service [personnels de l'ESR]

Objet : demande de congé de formation syndicale

[Madame / Monsieur],

En application de l'article L215-1 du Code Général de la Fonction Publique et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de [préciser le nombre de jours], en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera [le/les date de la formation] à [lieu de la formation] sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.

[Signature]

Prévenir le syndicat de sa venue

💻 Lorsqu'un stage syndical est organisé, nous avons besoin de savoir combien de participant·es sont attendu·es. Il faut donc **nous écrire un mail** (isere@sudeducation.org) pour nous informer de votre venue et, lorsqu'il figure sur la plaquette de présentation du stage, remplir le formulaire d'inscription.

⚠ Nos stages peuvent être victimes de leur succès, alors n'attendez pas le retour la hiérarchie pour nous signaler votre présence !

Un refus ? Gare aux abus !

⚠ **Vous n'avez pas à fournir une convocation à un stage syndical** ; ce type de document n'existe pas ! Si elle a un doute, c'est à la hiérarchie de s'assurer auprès de l'administration que le stage a bien été déposé sur le temps et dans le lieu indiqués dans votre demande.

⚠ **Une demande de congé de formation syndicale n'est pas une demande d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA)**, laquelle est régie par les articles R214-36 à R214-41 du Code de la fonction publique. **La hiérarchie ne peut donc pas vous demander de formuler une demande d'ASA en lieu et place d'une demande de congé de formation syndicale**, ni refuser votre demande au motif que vous n'auriez pas formulé une demande d'ASA.

⚠ **Les refus pour « nécessité de service » sont abusifs** ! Nous prévenons la hiérarchie un mois avant le stage, elle est donc en mesure d'organiser le service.

⚠ **L'IEN dans le 1^{er} degré et le ou la chef·fe d'établissement dans le 2nd degré ne sont pas fondé·es à refuser votre demande** car cela ne relève pas de leurs compétences. En effet, cette prérogative concerne l'IA-DASEN dans le 1^{er} degré et le Recteur dans le 2nd degré.

⚠ **La loi ne prévoit aucune restriction lorsqu'un stage syndical déposé et ouvert au niveau académique ou national se tient hors de votre département d'affectation** (en cas de doute sur la nature du stage qui vous intéresse, n'hésitez pas à contacter SUD éducation 38). Et si l'administration prétend que vous devez veiller à avoir une assurance personnelle à cette occasion, il n'en est rien !

Et après ?

📋 **La hiérarchie peut vous demander de lui adresser une attestation de présence** au stage syndical auquel vous avez participé. Cette attestation vous sera fournie à l'issue du stage par le syndicat organisateur.

💶 Pour les adhérent·es de SUD éducation 38, **des frais liés aux stages locaux et nationaux peuvent être pris en charge par le syndicat ou la Fédération**. Pour plus de précisions selon la nature du stage, contactez-nous !



SUD éducation Isère

3 rue F. Garcia Lorca, 38100 Grenoble

06 41 21 48 98

isere@sudeducation.org

www.sudeducation38.org